Francheville
attractive par nature

COMMUNE DE FRANCHEVILLE (RHONE)
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er OCTOBRE 2026

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Délibération n°2026-68

Election des membres de la Commission de Délégation de Service Public

L'an deux mil vingt-six, le 1er octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Francheville, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville en salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Claire POUZIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Date de convocation du Conseil Municipal : 24 septembre 2026

Président : Claire POUZIN, Maire

Étaient présents : Claire POUZIN, Christophe CERTIN, Sophie PAGNOUD, Daniel AUDIFFREN, Claire BEN SLIMANE, Loïc JOSPIN, Xavier ECHANIZ, Emilie MAMMAR, Laetitia SERIS, Marie-Christine BILLE, Olivier DE PARISOT, Isabelle GAILLARD, Francis TREMBLEAU, Baudouin LACHETEAU, Philippe SAROLI, Olivier GRANGE, Arnaud DEVILDER, Dominique LI-VIGNI, Bertrand JOSPIN, Benjamin SAGARDOY, Rosalie DOUYON, Marie MONIOT, Jade ARBEY, Hélène DUVIVIER, Aliénor PERRARD, Andreu CALVO HUGUET, Caroline PARIS, César DELEUSE

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir : Patricia MORIN (pouvoir à Sophie PAGNOUD), Benoît ASTIER (pouvoir à Christophe CERTIN), Géraldine LEMAL (pouvoir à Xavier ECHANIZ), Laurent BOUCHET (pouvoir à Laetitia SERIS), Anne-Sophie ZEITOUN (pouvoir à Jade ARBEY).

Secrétaire de séance : Marie-Christine BILLE

Rapporteur : Claire POUZIN

La Commission de délégation de service public (CDSP) est compétente pour analyser les dossiers de candidature, dresser la liste des candidats admis à présenter une offre et donner un avis sur les offres déposées par les soumissionnaires dans le cadre des procédures de passation d'une concession.

Conformément à l'article L.1411-5 du CGCT, cette commission est présidée par l'autorité habilitée à signer le contrat de concession, à savoir le Maire ou un élu ayant reçu délégation, et est composée de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants de l'assemblée délibérante élus en son sein.

Peuvent également siéger au sein de cette commission, avec voix consultative, le comptable de la collectivité, un représentant du ministre chargé de la concurrence ainsi qu'un ou plusieurs agents de la collectivité en raison de leur compétence dans la matière faisant l'objet de la concession.

Les membres titulaires et suppléants de la commission sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Elle se déroule à scrutin secret, sauf si l'assemblée délibérante décide à l'unanimité de ne pas y recourir.

Accusé de réception en préfecture
069-216900894-20261001-2026-68-DE
Date de télétransmission : 05/10/2026
Date de réception préfecture : 05/10/2026

Publication le 06/10/2026

Conformément à l'article D. 1411-4 du CGCT, en cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Chaque liste comprend :

- Les noms des candidats en nombre suffisant pour satisfaire le nombre total des sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. Le nombre des suppléants est égal à celui des titulaires (article L. 1411-5 II du CGCT).
- ou moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir (article D. 1411-4 1er alinéa du CGCT). Le nombre des suppléants est égal à celui des titulaires (article L. 1411-5 II du CGCT).

Si une seule liste a été présentée après appel des candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste, et il en est donné lecture par le Maire, par application de l'article L.2121-21 du CGCT.

Vu les articles L.1410-3, L.1411-5, L.2121-21 et D.1411-3 à D.1411-5 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2026-66 du 1er octobre 2026 fixant les conditions de dépôt des listes pour l'élection de la Commission de Délégation de Service Public ;

Cette délibération a fait l'objet d'une présentation en Commission Ressources en date du 17 septembre 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour désigner les membres de la Commission de Délégation de Service Public.

PROCÈDE à l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public au scrutin de liste à la représentation au plus fort reste.

Membres titulaires

Après appel à candidature, le Maire prend acte des candidatures suivantes :

	Liste A Ensemble pour Francheville	Liste B Francheville en commun/Vivre Francheville
1	Emilie MAMMAR	Caroline PARIS
2	Daniel AUDIFFREN	Hélène DUVIVIER
3	Patricia MORIN	
4	Beaudoin LACHETEAU	
5	Laetitia SERIS	

Accusé de réception en préfecture
069-216900894-20261001-2026-68-DE
Date de télétransmission : 05/10/2026
Date de réception préfecture : 05/10/2026

Répartition des sièges

Quotient électoral : nombre de suffrages exprimés/nombre de siège soit 33/5 = 6,6

	Suffrages exprimés	Nombre de sièges			
		Proportionnelle *nombre de suffrages exprimés / quotient électoral (arrondir à l'entier inférieur)*	Calcul du reste *nombre de suffrages exprimés – (nombre de sièges attribués x quotient)*	Attribution du siège restant au plus fort reste	total
Liste A	28	4	1,6	/	4
Liste B	5	0	5	1	1
Total	33	4	/	1	5

Membres suppléants

Après appel à candidature, le Maire prend acte des candidatures suivantes :

	Liste A Ensemble pour Francheville	Liste B Francheville en commun/Vivre Francheville
1	Benoît ASTIER	Hélène DUVIVIER
2	Marie-Christine BILLE	Caroline PARIS
3	Jade ARBEY	
4	Christophe CERTIN	
5	Benjamin SAGARDOY	

Répartition des sièges

Quotient électoral : nombre de suffrages exprimés/nombre de siège soit 33/5 = 6,6

	Suffrages exprimés	Nombre de sièges			
		Proportionnelle *nombre de suffrages exprimés / quotient électoral (arrondir à l'entier inférieur)*	Calcul du reste *nombre de suffrages exprimés – (nombre de sièges attribués x quotient)*	Attribution du siège restant au plus fort reste	total
Liste A	28	4	1.6	/	4
Liste B	5	0	5	1	1
Total	33	4	/	1	5

Accusé de réception en préfecture
069-216900894-20261001-2026-68-DE
Date de télétransmission : 05/10/2026
Date de réception préfecture : 05/10/2026

PREND ACTE du résultat de l'élection et de la composition de la Commission de Délégation de Service Public comme suit :

	Membres titulaires	Membres suppléants
1	Emilie MAMMAR	Benoît ASTIER
2	Daniel AUDIFFREN	Marie-Christine BILLE
3	Patricia MORIN	Jade ARBEY
4	Baudoin LACHETEAU	Christophe CERTIN
5	Caroline PARIS	Hélène DUVIVIER

Nombre de conseillers : 33

Nombre de présents : 28
Nombre d'absents : 5 / pouvoir : 5

Nombre de votants : 33

Fait à Francheville, le 1er octobre 2026,
Pour extrait certifié conforme

Claire POUZIN
Maire de Francheville

COMMUNE DE FRANCHEVILLE (Rhône)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon, par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompt le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la réponse, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.

Accusé de réception en préfecture
069-216900894-20261001-2026-68-DE
Date de télétransmission : 05/10/2026
Date de réception préfecture : 05/10/2026